61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Fonds de dotation Philgood Foundation by Neuflize OBC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

MAZARS SA
SA D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault LA DEFENSE 92400 COURBEVOIE
SA au capital de : 8 320 000 euros - RCS : Nanterre 784 824 153

Fonds de dotation Philgood Foundation by Neuflize OBC
3 avenue Hoche – 75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres du Conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation Philgood Foundation by Neuflize OBC, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 02 juin 2021

Le Commissaire aux comptes
Mazars

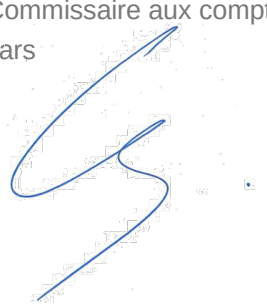

Jérôme EUSTACHE

PHILGOOD FOUNDATION BY NEUFLIZE OBC

BILAN DETAILLE AU 31/12/2020

ACTIF *(Montants en Euros.)*	Exercice N *Durée : 12 mois* Brut	Amortissements & dépreciations à déduire	Net	Exercice N -1 *Durée : 15 mois* Net	Variations N / N-1
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL I	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Actif circulant					
- Créances (1)	**42,00**	**-**	**42,00**	**42,60**	**- 0,60**
Clients et comptes rattachés					
Autres	42,00		42,00	42,60	- 0,60
- Valeurs mobilières de placement					
- Disponibilités	48 808,00		48 808,00	94 807,40	- 45 999,40
Charges constatées d'avance (2)					
TOTAL II	**48 850,00**	**-**	**48 850,00**	**94 850,00**	**- 46 000,00**
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	**48 850,00**	**-**	**48 850,00**	**94 850,00**	**- 46 000,00**
(1) Dont à moins d'un an	**42,00**		**42,00**	**42,60**	
(2) Dont à plus d'un an					

PASSIF *(Montants en Euros)*	Exercice N *Durée : 12 mois*	Exercice N -1 *Durée : 15 mois*	Variations N / N-1
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres avec droit de reprise			
Réserves (3)			
Report à nouveau			
Exédent ou déficit de l'exercice	-		
Situation nette (sous-total)	**-**	**-**	**-**
Fonds propres consomptibles - dotation	150 000,00	135 000,00	15 000,00
Fonds propres consomptibles - consommation de la dotation	- 105 350,00	- 43 650,00	-61 700,00
TOTAL I	**44 650,00**	**91 350,00**	**- 46 700,00**
Provisions pour risques et charges			
TOTAL II	**-**	**-**	**-**
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources			
TOTAL III	**-**	**-**	**-**
Dettes (4)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 200,00	3 500,00	700,00
Autres dettes			
TOTAL IV	**4 200,00**	**3 500,00**	**700,00**
Produits constatés d'avance (4)			
TOTAL V	**-**	**-**	**-**
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	**48 850,00**	**94 850,00**	**- 46 000,00**
(3) Dont réserves statutaires			
(4) Dont à plus d'un an & moins de 5 ans			
Dont à moins d'un an	**4 200,00**	**3 500,00**	

PHILGOOD FOUNDATION BY NEUFLIZE OBC

COMPTE DE RÉSULTAT DETAILLE au 31/12/2020

(Montants en Euros)	Exercice N *Durée : 12 mois*	Exercice N -1 *Durée : 15 mois*	Variations N / N-1
Produits d'exploitation :	**61 700,00**	**2 043 650,00**	**-1 981 950,00**
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	61 700,00	43 650,00	18 050,00
Dons manuels liés à la générosité du public		2 000 000,00	-2 000 000,00
Autres produits			
Charges d'exploitation :	**61 700,00**	**2 043 650,00**	**-1 981 950,00**
Autres achats et charges externes	**6 700,00**	**3 650,00**	**3 050,00**
Honoraires	6 700,00	3 500,00	3 200,00
Frais actes et contentieux		150,00	-150,00
Commissions diverses de banque			
Autres charges	**55 000,00**	**2 040 000,00**	**-1 985 000,00**
Aides financières octroyées	55 000,00	2 040 000,00	-1 985 000,00
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			
Produits financiers			
Autres intérêts et produits assimilés			
Différence positive de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Charges financières			
Intérêts et charges assimilées			
Différence négative de change			
Charges nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
RÉSULTAT FINANCIER			
RÉSULTAT COURANT			
Produits exceptionnels			
S/opérations de gestion			
S/opérations de capital			
Charges exceptionnels			
S/opérations de gestion			
S/opérations de capital			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
RÉSULTAT NET			

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

I - PRESENTATION DU FONDS DE DOTATION

Le fonds de dotation est autorisé à faire appel à la générosité publique.

Le fonds de dotation a pour objet de favoriser, de soutenir et de développer la réalisation de projets d'intérêt général notamment pour les clients et prospects de la Banque Neuflize OBC, en les accompagnant dans la transmission de leurs valeurs philanthropiques dans les domaines :

- De la préservation du patrimoine humain et naturel sous toutes ses formes (culturel, artistique, historique, environnemental, etc.) ;

- De l'éducation et de la recherche ;

- De la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, qu'elle soit sociale, physique, économique ou culturelle, et contre toutes les formes de discrimination ; par quelques moyens que ce soit y compris par le développement économique et social solidaire.

Ces actions seront soutenues en France ou à l'étranger, dans les limites prévues par les dispostions légales applicables.

Dans le cadre de la réalisation de son objet, le Fonds soutiendra financièrement d'autres structures ou projets intervenant dans le champs de sa mission d'intérêt général.

II - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire lié à la Covid 19. De ce fait, le fonds de dotation a soutenu des projets en rapport avec ce contexte avec une partie des dons consentis par la Banque Neuflize OBC.

III - PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions réglementaires résultant de l'avis 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général (modifié par les réglements 2015-06 et 2016-07), du règlement du Comité de la Réglementation comptable n° 2018-06 du 5 décembre 2018 (modifié par le règlement 2020-08 du 4 décembre 2020) et des dispositions du règlement CRC 2009-01 relatif au plan comptable des Fondations et Fonds de dotations.

La réglementation comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 impose à compter de l'exercice ouvert au 1er Janvier 2020, l'établissement d'un compte de résultat par origine et destination pour les associations et fondations faisant appel à la générosité du public et d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public.

Changement de méthodes comptables

L'application du nouveau réglement ANC n°2018-06 n'a pas entrainé de retraitement de méthode comptable.

IV - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

V - NOTES SUR LE BILAN

V.1 Fonds propres

Variation des fonds propres	31/12/2019	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent de déficit de l'exercrce					
Situation nette	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Fonds propres consomptibles	91 350,00		15 000,00	61 700,00	44 650,00
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**91 350,00**	**0,00**	**15 000,00**	**61 700,00**	**44 650,00**

V.2 Etat des créances, produits à recevoir et charges constatées d'avance

Au 31/12/2020	Montant Brut	Échéances	
		moins 1 an	> 1 an < 5 ans
Créances clients			
Débiteurs divers (1)	42,00	42,00	
Charges constatées d'avance			
Total	**42,00**	**42,00**	**0,00**

(1) Correspond à des extournes de commissions bancaires

V.3 Disponibilités

Valeurs brutes	31/12/2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2020
Compte ordinaire	94 807,40		45 999,40	48 808,00
TOTAL	**94 807,40**	**0,00**	**45 999,40**	**48 808,00**

V.4 Etat des dettes et charges à payer

Au 31/12/2020	Montant Brut	Échéances	
		moins 1 an	> 1 an < 5 ans
Dettes fournisseurs (1)	4 200,00	4 200,00	
Autres dettes			
Total	**4 200,00**	**4 200,00**	**0,00**

(1) Correspond à la provision des honoraires du commissaire aux comptes

VI - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le fonds de dotation, conformément à la volonté de ses donateurs a souhaité soutenir financièrement :

- *L'Association Action contre la Faim (ACF)* : participation à l'acquisition età l'acheminement de matériel (masques, lunettes, blouses, thermomètres, etc…) pour permettre la continuité de l'action de terrain dans les 24 pays où ACF opère (5 000 €)

- *La Fondation Apprentis d'Auteuil* : participation à l'acquisition d'ordinateurs par un des lycées Apprentis d'Auteuil, situé sur l'ile de la Réunion. Ces ordinateurs, propriété de l'établissement, seront mis à disposition des élèves en bac pro pendant la période de confinement, afin de leur permettre de terminer leur cursus d'assistants architectes. Le public visé est un public de jeunes issus de toute l'ile en marge avec le système scolaire classique et pour certain en complète rupture (31,3% de jeunes accueillis ont quitté le système scolaire depuis 2 ans et plus, ¾ des élèves accueillis par l'établissement proviennent de classes défavorisées). L'objectif de cette action est de garantir la continuité pédagogique pour ces élèves en grande difficulté personnelle et leur permettre d'obtenir leur diplôme afin de faciliter une rapide insertion dans la vie professionnelle (10 000 €).

- *L'Armée du Salut :* programme d'action d'urgence consistant essentiellement à la fourniture de repas aux personnes les plus démunies, essentiellement dans des squats, des bidonvilles et des hôtels sociaux de Paris (10 000 €).

- *La Fondation pour la Recherche Médicale :* projets portant sur l'évaluation de candidats médicaments et la mise au point de tests diagnostics (5 000 €).

- *La Fondation Tara Océan :* soutien de la mission en Atlantique Sud, dont l'objectif est d'étudier le tissu le plus fondamental de l'Océan, son microbiome, et le devenir de cet écosystème à l'aube du changement global en cours (15 000 €).

- *La Fondation Terre de liens :* participation aux besoins de financement immédiats liés à la chute des ressources durant la crise Covid-19 et participation à l'action de fond de poursuite de l'acquisition de fermes, rénovation du patrimoine immobilier et développement d'outils numériques et collaboratifs (10 000 €).

VII - CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE

Le fonds de dotation n'emploie pas de collaborateurs directs pour la gestion de ces actions . Il n'y a donc pas d'éléments de rémunérations à des collaborateurs ou aux membres d'organes d'administration, de direction ou de conseil, ni d'avantages en natures.
Le fondateur, la banque Neuflize OBC assure donc l'assistance administrative (direction générale, financière, juridique et informatique). Ce coût pour l'année 2020 a été valorisé à 40 688 €.
Il n'y a pas eu de frais engagés par Philgood pour sa communication. La communication du fonds de dotation a été faite par la banque Neuflize OBC, son fondateur, par le biais de ses newletters ou des échanges des banquiers avec la clientèle.

VIII - COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION *(Montants en Euros)*	Exercice N *Durée : 12 mois*		Exercice N -1 *Durée : 15 mois*	
	TOTAL	*Dont générosité du public*	***TOTAL***	*Dont générosité du public*
PRODUITS PAR ORIGINE				
1.PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**-**	**-**	**2 000 000,00**	**2 000 000,00**
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat		-	*2 000 000,00*	*2 000 000,00*
- Dons manuels		-	2 000 000,00	2 000 000,00
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénats				
1.3 Autres produits liès à la générosités du public				
2.PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**61 700,00**		**43 650,00**	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liès à la générosités du public	61 700,00		43 650,00	
3.SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4.REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5.UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	**61 700,00**	**-**	**2 043 650,00**	**2 000 000,00**
CHARGES PAR DESTINATION				
1.MISSIONS SOCIALES	**55 000,00**	**-**	**2 040 000,00**	**2 000 000,00**
1.1 Réalisées en France	*35 000,00*	-	*1 040 000,00*	*1 000 000,00*
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	35 000,00		1 040 000,00	1 000 000,00
1.2 Réalisées à l'étranger	*20 000,00*	-	*1 000 000,00*	*1 000 000,00*
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	20 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00
2.FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3.FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**6 700,00**		**3 650,00**	
4.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5.IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6.REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	**61 700,00**	**-**	**2 043 650,00**	**2 000 000,00**
EXCEDENT OU DEFICIT	**-**	**-**		

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE *(Montants en Euros)*	Exercice N *Durée : 12 mois*		Exercice N -1 *Durée : 15 mois*	
	TOTAL	*Dont générosité du public*	***TOTAL***	*Dont générosité du public*
PRODUITS PAR ORIGINE				
1.CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2.CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3.CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
CHARGES PAR DESTINATION				
1.CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2.CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3.CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				

Notes sur le compte de résultat par origine et destination

1ère partie : Produits par origine

1. Produits liés à la générosité du public

Néant

2. Produits non liés à la générosité du public

Les produits non liés à la générosité du public proviennent du Fondateur du Fonds de dotation.

2ème partie : Charges par destination

1. Missions sociales

Les missions sociales sont définies dans les statuts du Fonds de dotation.

1.1 Missions sociales réalisées en France

Le Fonds de dotation a financé les missions sociales auprès des organismes suivants pour des actions réalisées en France:

- L'Armée du Salut pour un montant de 10 000 €
- La Fondation Apprentis d'Auteuil pour un montant de 10 000 €
- La Fondation pour la recherche médicale pour un montant de 5 000 €
- La Fondation Terre de liens pour un montant de 10 000 €

1.2 Missions sociales réalisées à l'étranger

Le Fonds de dotation a financé les missions sociales auprès des organismes suivants pour des actions réalisées à l'étranger :

- L'Association Action contre la Faim pour un montant de 5 000 € (missions à travers 24 pays)
- La Fondation Tara Océan pour un montant de 15 000 € (mission dans l'océan atlantique sud)

2. Frais de recherche de fonds

Néant

3. Frais de fonctionnement

Cette rubrique regroupe les frais relatifs au fonctionnement de la structure, soit 6 700 € d'honoraires du Commissaire aux comptes.

4. Dotations aux provisions et dépréciations

Néant

5. Impôt sur les bénéfices

Néant

IX - COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION *(Montants en Euros)*	Exercice N *Durée : 12 mois*	Exercice N -1 *Durée : 15 mois*	RESSOURCES PAR ORIGINE *(Montants en Euros)*	Exercice N *Durée : 12 mois*	Exercice N -1 *Durée : 15 mois*
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**		
1.MISSIONS LOCALES			**1.RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**	**-**	**2 000 000,00**
1.1 Réalisées en France	**-**	**1 000 000,00**	**1.1 Cotisations sans contrepartie**		
- Actions réalisées par l'organisme			**1.2 Dons, legs et mécénats**	**-**	***2 000 000,00***
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		1 000 000,00	- Dons manuels		2 000 000,00
1.2 Réalisées à l'étranger	**-**	**1 000 000,00**	- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		1 000 000,00	**1.3 Autres ressources liées à la générosité du public**		
2.FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**-**				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3.FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	**-**		**TOTAL DES RESSOURCES**	**-**	
4.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			**2.REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS**		
5.REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			**3.UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS**		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	**-**		**DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE**		
TOTAL	**-**		**TOTAL**	**-**	
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		

Au cours de cette exercice, il n'y a pas eu de ressources liées à la générosité du public.